CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2024 - COMPTES & BUDGET

La séance débute à 9h45 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents: Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Excusé : néant

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 8 Février 2024
- ✓ Vote du Compte Financier Unique 2023 budgets Commune et Eau
- ✓ Affectation des résultats de fonctionnement 2023 budgets Commune et Eau
- ✓ Vote des taxes locales 2024
- ✓ Délibération subventions associations
- √ Vote des budgets primitifs 2024 budgets Commune et Eau
- ✓ Questions diverses

Adoption du PV de la réunion du 8 février

Le PV est adopté à l'unanimité.

A noter que à la suite du transfert de compétences Eau & Assainissement au 01/01/2026, le projet de pose de compteurs individuels d'eau dans les villages de Soussat et Servières sera probablement réalisé par la Communauté de Communes et non par la commune.

Un document « Compte Financier Unique » est distribué en séance aux participants (après un 1^{er} envoi le 21/03) : un résumé des chiffres est donné dans les paragraphes suivants, avec des arrondis pour en faciliter la lecture.

> Compte Financier Unique de l'année 2023 – Commune (pages 3 à 9)

Le Maire présente les résultats du budget de la commune pour l'année écoulée :

- Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 276 566 €, pour 341 173 budgétés, et le total des recettes à 325 766 €, pour 297 528 budgétés : l'exercice 2023 présente ainsi un excédent de 49 199 €.
- Pour la section d'investissement le total des dépenses s'élève à **193 700 €**, pour 268 667 budgétés, et le total des recettes à **179 663 €**, pour 268 667 budgétés : l'exercice 2023 présente ainsi un déficit de **14 038 €**.

Les principaux projets d'investissement concernés par les comptes 2023 sont l'acquisition enfin finalisée du bâtiment Boucheix et du terrain Gacon, la réfection de l'appartement de la mairie, la création de salles d'archivage et l'adressage des villages.

Le compte financier unique 2023 du budget Commune est validé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote.

Compte Financier Unique de l'année 2023 – Service des Eaux (pages 11 à 17)

Le Maire présente les résultats du budget du Service des Eaux de l'année écoulée

- Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 28 726 €, pour 41 726 budgétés, et le total des recettes à 29 742 €, pour 30 531 budgétés : l'exercice 2023 présente ainsi un excédent de 1016 €.
- Pour la section d'investissement le total des dépenses s'élève à 32 520 €, pour 84 330 budgétés et le total des recettes à 31 344 €, pour 84 330 budgétés : l'exercice 2023 présente ainsi un déficit de 1 177 €.

Les projets concernés par les comptes 2023 sont l'étude pour la protection des captages et l'installation de compteurs généraux sur les 3 réseaux communaux (Tateu, Servières et Soussat).

Le compte financier unique 2023 du budget du Service des Eaux est validé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote.

> Affectation des résultats 2023 (pages 10 & 18)

Les propositions d'affectation des résultats 2023 sont les suivantes :

- Budget de la commune : l'excédent de 49 199 €, ajouté au report de 43 644 €, soit un total de 92 843 €, serait affecté pour 18 663 € en recette de la section d'investissement 2024 et, pour le solde, soit 74 180 €, en recette de la section de fonctionnement 2024 (voir page 10 du document).
- Service des Eaux : l'excédent de 1 016 €, ajouté au report de 11 196 €, soit un total de 12 212 €, serait affecté en report de la section de fonctionnement 2024 (voir page 18 du document).

Les propositions d'affectation des résultats de fonctionnement 2023 sont validées à l'unanimité.

Un document « Présentation budgets prévisionnels 2024 » est distribué en séance aux participants (après un 1^{er} envoi le 21/03) : un résumé des chiffres est donné dans les paragraphes suivants, avec des arrondis pour en faciliter la lecture.

Budget primitif de l'année 2024 – Commune (pages 21 à 35)

M. GAYDIER et le Maire présentent le budget primitif de la commune pour l'année 2024 :

- Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à 380 211 €, avec une augmentation des dépenses à caractère général, pour tenir compte de l'inflation, et des dépenses de personnel, pour tenir compte du remplacement de l'agent communal.
- Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à 214 515 €, dont la majeure partie concerne le plan de rénovation de la voirie et le paiement de la 2^{ème} tranche de la réfection de l'éclairage public du bourg.

Le budget primitif 2024 de la commune est validé à l'unanimité.

Budget primitif de l'année 2024 – Service des Eaux (pages 36 à 46)

M. GAYDIER et le Maire présentent le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2024 :

Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à 42 227 €

Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à 115 845 €, avec 2 projets, la procédure de protection des sources communales et le schéma directeur de l'eau potable. La pose des compteurs individuels dans les villages de Servières et Soussat figure au budget, malgré la remarque du 1^{er} paragraphe.

Le budget primitif du Service des Eaux est validé à l'unanimité.

Proposition de taux d'imposition 2024 (page 27)

Comme mentionné sur le document, P. MICHAUX propose d'augmenter la taxe d'habitation (applicable seulement aux résidences secondaires), de 8,24 à 8,95%, taux maximum applicable pour notre commune selon le Trésor Public.

L'augmentation des taxes foncières, pas prise en compte sur le document, est soumise à discussion ; une augmentation de 2,5% est finalement proposée, ce qui donnerait :

	Taux 2023	Taux 2024	Moyenne taux
		proposé	départemental 2023
Taxe habitation (résidences secondaires)	8,24 %	8 , 95 %	25,37 %
Taxe foncière du bâti	31,39 %	32,17 %	44,57 %
Taxe foncière du non bâti	54,19 %	55,54 %	84,33 %

La proposition est validée à la majorité : pour : 6 voix – contre : 4 voix – abstention : 0 voix

> Subventions 2024 aux associations

P. MICHAUX informe le Conseil que les subventions doivent faire l'objet d'une délibération spécifique : il propose de reconduire les montants attribués en 2023, à savoir :

Association	Subvention 2024 proposée (€)
Comité des Fêtes	1 000
Club de la Vallée Fleurie	350
Société de chasse	150
Les Musicales d'Orcival	350
Ecole primaire	500
Conscrits	200
ADMR	100
Orcival - Rocamadour	48

Chaque montant est validé séparément à l'unanimité, Pascal MICHAUX et Nathalie RAOUL ne prenant pas part au vote pour le Comité des Fêtes et Marc-Antoine SABATIER ne prenant pas part à celui de la Vallée Fleurie.

Questions diverses

• Le Maire informe le Conseil que Mr Daniel DHAINAUT est en CDD depuis le 25/03, en remplacement de notre agent communal Sébastien BARRA, en arrêt de travail jusqu'au 15/04.

- P.MICHAUX a contacté les services compétents du Département pour le projet de convention de coopération pour le déneigement (cf réunion du 08/02): la convention n'a pas de durée et peut donc être revue tous les ans si son application n'est pas satisfaisante pour la commune.
 Le projet de convention est validé à la majorité: pour: 9 voix contre: 0 voix abstention: 1 voix
- La ligne de trésorerie de 102 000 € utilisée pour les travaux de réfection de l'appartement de la mairie et la création de salles d'archivage, dans l'attente des subventions, a été remboursée.
- Tous les membres du Conseil ont reçu le courrier de Mr ARNAUD concernant sa demande de réhabilitation d'un mur mitoyen avec la commune : P. MICHAUX rappelle qu'il a demandé au préalable des travaux d'étanchéité du bief, ses fuites endommageant le parc.
- Le Maire informe le Conseil que la cérémonie d'ouverture des Olympiades du 1^{er} juin se déroulera finalement à Orcival, à partir de 17h, avec 2000 personnes attendues.

La séance est levée á 12h30

Pascal MICHAUX, Maire Patrick BARANGER, Secrétaire de séance